

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 14 JUILLET 1903.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1903.

(Voir les n^{os} 4, 111, 135, 161, 163, session de 1902-1903, de la Chambre
des Représentants, et 51, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président;
BERNAEÏGE, le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, DE LANIER, le Comte
DE RENESSE et le Comte WERNER DE MÉRODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Guerre pour 1903 est fixé jusqu'ici :

Pour les dépenses ordinaires à	fr. 49,915,415 72
Pour les dépenses extraordinaires à.	5,393,296 61
Au total à . . . fr.	55,308,712 33

Le budget de 1902 s'élevait à. fr. 56,273,036 97
Soit en moins pour 1903 964,324 64

Des amendements proposés par le Gouvernement ont majoré de
fr. 54,296-61 le Budget présenté aux Chambres et montant primitivement
à fr. 55,254,415-72.

L'application de la loi du 21 mars 1902 a occasionné une dépense nou-
velle évaluée à environ 710,000 francs.

Les dépenses exceptionnelles sont en diminution de fr. 1,728,666-25 sur
le budget précédent.

Le Budget de la Guerre a été voté à la Chambre par 70 voix contre 45 et
3 abstentions. Votre Commission, par 4 voix et 2 abstentions, a l'hon-
neur, Messieurs, de vous en proposer également l'adoption.

Le Rapporteur,
Comte W. DE MÉRODE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.